



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 septembre 2021 à 20 heures
Salle du Conseil

Etaient présents :

Philippe BERTRAND, Corinne JENFER, Sébastien CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Didier MAZELIN, Virginie LECLAIR, Audrey DATIN, Nathalie AUFRERE, Dominique BOUSQUENAUD.

Excusés :

Rémi VINCENT, Saïd HECHT.

Absents :

Adeline WALLERAND, Aurélia DATIN, Florian CHARUEL.

Secrétaire de séance :

Magali DANIELCZYK

Présidente de séance :

Nathalie AUFRERE

OBJET : REGLEMENT DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Délibération n°33 -2021

voix pour : 9 - voix contre : 0.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour le règlement du cimetière et du Columbarium ainsi que les tarifs des concessions, des cases du columbarium et du jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau règlement du cimetière,
- **VALIDE** les tarifs proposés,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

OBJET : Achat d'un mètre de terrain sur les parcelles ZD 82 et ZD 14

Délibération n° 34-2021

voix pour : 9- voix contre : 0.

Mme le Maire rappelle la nécessité de l'acquisition d'une bande de 1 mètre de terrain le long des parcelles ZD 82 et ZD 14 au lieu-dit « Harbevaux » afin de permettre les travaux de viabilisation des deux parcelles en vue de pouvoir accueillir deux nouvelles constructions.

Le cabinet Mangin Géomètre-Expert de Commercy a été mandaté par Mme Carabel pour procéder au rétablissement des limites de propriétés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'acquisition de la bande d'un mètre de terrain sur les parcelles ZD 82 et ZD 14,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

OBJET : PRODUITS IRRECOURVABLES

Délibération n° 35-2021

voix pour : 9- voix contre : 0.

Mme le Maire informe que la comptable du Trésor Public nous demande d'inscrire en produits irrécouvrables les sommes de 7.27 € à l'article 6541 sur le budget de la commune et 10€ à l'article 6541 sur le budget Eau. Montants non saisissables par la perception après avoir effectué toutes les prérogatives conférées par la loi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

- **PREND ACTE** de l'obligation de constater ces produits irrécouvrables,
- **ADMET** en produits irrécouvrables sur le Budget Commune et sur le Budget Eau les sommes de 7.27€ et 10€ à l'article 6541 de chaque budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

OBJET : DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2022

Délibération n° 36-2021

voix pour : 9- voix contre : 0.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022 :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ;
- **DEMANDE** à l'Office national de Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'Etat d'Assiette présentées ci-après.
- **FIXE** comme suit, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de l'exercice 2022 ;

1. Vente en bloc et sur pied

Unités de gestion n°44 I2, 45, 3, 27, 33 I1, 36 I1

- **AUTORISE** la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors de ventes groupées. En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du Maire.

2. Vente de futaies de la coupe façonnée et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n°15

- **FIXE** comme suit les diamètres de futaies à vendre :

Essences	toutes
Diamètres minimum à 1.30m	35 cm

- **AUTORISE** la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, avec avis conforme du Maire.
- **FIXE** la taxe d'affouage à 4€ HT.

3. Vente en bois façonné de tous les produits **Unités de gestion n°15**

- **AUTORISE** la vente par l'Office National des Forêts de l'ensemble des produits lors des ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, avec avis conforme du Maire.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission du Conseil Municipal : Par courrier reçu le 02/09/2021, Sophie Hellenthaller nous fait part de son souhait de démissionner du poste de Conseillère au sein du Conseil Municipal. Sa demande a été acceptée par l'ensemble du Conseil.

Local à vélo Daum : Une demande a été faite par les employés de Daum pour la création d'un local à vélo dans les hangars de la commune. Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette requête.

Vente hangar : La commune a décidé de mettre en vente le hangar situé près des locaux de Daum. Le théâtre de Cristal ainsi que la MJC y ont entreposé du matériel depuis plusieurs années. Ces derniers seront prévenus par courrier afin qu'ils puissent retirer leur matériel avant la vente du hangar.

City stade : faire une demande de subvention pour l'achat d'un city stade.

Rappels Vannes-info : Mme le Maire demande qu'un rappel des heures de tonte paraisse dans le prochain Vannes-info ainsi que le problème récurrent des déjections canines dans le village.

Mefran : livraison des jeux le 05/10/21

Fait à Vannes-le-Châtel
Le 24/09/2021

Philippe BERTRAND

Dominique BOUSQUENAUD

Didier MAZELIN

Sébastien CORNUAUX
Corinne JENFER

Magali DANIELCZYK
Virginie LECLAIR

Audrey DATIN
Nathalie AUFRERE, Le Maire